

Innovation

Equipes soignantes

Prise en charge

Patient

Coordination

Médecine spécialisée

Services

Prévention

Choix

Qualité des soins

Consultations

Etablissement de **soins**
de **suite** et de **réadaptation**
de la **Ménaudière**

mgen 



SOMMAIRE

1. MOT DE LA DIRECTRICE	3
2. L'ETABLISSEMENT	4
2.1. Historique et positionnement sur le territoire.....	4
2.2. Offre de soins.....	4
2.2.1 Votre admission	6
2.2.2 Votre séjour.....	6
2.2.3 Votre sortie.....	7
2.2.4 Informations générales.....	8
2.2.5 Enquête téléphonique de satisfaction.....	8
2.3. Les partenariats	10
2.4. Le personnel.....	10
2.5. Le plateau technique	12
3. LES TARIFS	12
4. LES SERVICES A VOTRE DISPOSITION	13
4.1. Les repas	13
4.2. Le courrier.....	14
4.3. Le linge	14
4.4. Les moyens multimédia	14
4.5. Interprètes	15
4.6. Dépôts et retraits de valeurs.....	15
4.7. L'animation socioculturelle	15
4.8. Autres services et prestations.....	16
4.9. Les associations des usagers	16
5. Composition de la Commission des Usagers (CDU).....	17
6. Programme annuel du Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (CLIN).....	19
7. Programme annuel du Comité de Lutte contre la Douleur (CLUD)	19
11. Programme annuel du Comité de LIAISON D'ALIMENTATION ET DE NUTRITION (CLAN)	20
12. Éducation thérapeutique	20
13. Développement durable.....	20
14. Formulaire de désignation de la personne de confiance	22
15. Indicateurs LIÉS A LA qualité ET A LA SÉCURITÉ DES SOINS : IQSS.....	23
16. Questionnaire de satisfaction globale	24
17. INFORMATIONS PRATIQUES.....	24

1. MOT DE LA DIRECTRICE

Madame,
Mademoiselle,
Monsieur,

Vous êtes accueilli dans l'établissement de Soins de Suite et de Réadaptation de La Menaudière.

Cet établissement appartient au Groupe MGEN présidé par Monsieur Thierry BEAUDET.

L'équipe de direction, les médecins et l'ensemble du personnel de l'établissement vous souhaitent la bienvenue.

Ils sont à votre disposition pour faciliter votre séjour, concourir à votre guérison et à votre retour à domicile. Ils peuvent répondre à vos interrogations ou sollicitations diverses.

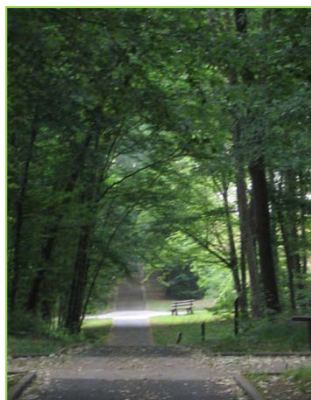
Vous entrez dans une collectivité dont le fonctionnement est décrit dans les pages de ce livret d'accueil. Je vous invite à le lire attentivement.

Il est complété par un questionnaire de sortie à remplir et à remettre à l'accueil le jour de votre départ. Grâce à vos observations et suggestions, vous pouvez nous aider à améliorer les prestations de l'établissement.

Je vous souhaite un agréable et profitable séjour.

La directrice
Anne

BERNAUD





2. L'ETABLISSEMENT

2.1. Historique et positionnement sur le territoire

En 1961, la MGEN acquiert le domaine de La Menaudière (65 ha) pour y ériger un Centre Médical (convalescence et diététique).

L'établissement de « La Menaudière » a ouvert ses portes en 1967 avec une capacité d'accueil de 120 lits de convalescence.

Il est implanté sur un site accueillant, dans un parc boisé de 40 hectares, aux allées aménagées.

Le domaine est situé au bord de la route départementale 115 menant à AMBOISE ; il est à 2,5 km de MONTRICHARD, ville desservie par la ligne SNCF Lyon-Nantes.

L'Etablissement de Soins de Suite et de Réadaptation est à 16 km d'AMBOISE, 35 Km de BLOIS et 40 Km de TOURS.

Il accueille les patients dans 94 chambres réparties en 2 services. Depuis 1976, cet Etablissement de Soins de Suite et de Réadaptation, participe au Service Public Hospitalier, reçoit tous les assurés sociaux de la région Centre.

2.2. Offre de soins

Ses activités médicales se répartissent comme suit :

- **Service de rééducation fonctionnelle :**
 - 38 lits et 4 places d'hospitalisation de jour en médecine physique et de réadaptation,
 - 6 lits de soins de suite médicalisés à orientation de rééducation.
- **Service de soins de suite et de réadaptation :**
 - 30 lits de soins de suite polyvalents,
 - 20 lits de réadaptation nutritionnelle
 - 1 place d'hospitalisation de jour en SSR nutrition.

Indications médicales :

- **Rééducation fonctionnelle**
 - Traumatologie** : accidents de la route, du travail, du sport.
 - Orthopédie** : Rupture des tendons d'épaule, prothèse d'épaule et du genou, hanches complexes, rachis, mains, reprise sur sepsis profond, raideur articulaire...
 - Rhumatologie** : lombalgies chroniques, rhumatismes inflammatoires invalidants.



Neurologie : accidents vasculaires cérébraux (hémiplégie, déficiences cognitives), traumatismes crâniens, tumeurs encéphalomédullaires, sclérose en plaques, maladie de Parkinson, paraplégie, polyneuropathies, troubles de l'équilibre.

Appareillage : (orthèse, prothèses, chaussures sur mesure).

Evaluation pluridisciplinaire des handicaps locomoteurs (préconisation d'aménagement de domicile, véhicule, fauteuils roulants spécifiques dont électrique, domotique, ...).

➤ **Soins de suite et réadaptation :**

Convalescence active d'affections récentes médicales ou chirurgicales.
Pathologies cardiovasculaires, infectieuses, pleuro-pulmonaires, cancérologie (intercures de chimiothérapie et radiothérapie).
Suites de chirurgies digestives, cardiovasculaires, pleuro pulmonaires, locomotrices simples (hanches, pieds).

➤ **Réadaptation nutritionnelle :**

Obésité sévère, obésité avec facteurs de risques.
Diabète insulino et non insulino dépendant.
Stomie (adaptation diététique, autonomisation).
Dénutrition (suites chirurgicales digestives sévères), cancérologie, maladie de Crohn.

Une prise en charge personnalisée et diversifiée dans tous les secteurs d'activités est assurée par une équipe pluridisciplinaire:

♦ Médecins rééducateurs ♦ Médecins généralistes, nutritionnistes, gériatre ♦ Pharmacien	
♦ Psychologue ♦ Assistant(e) social(e) ♦ Kinésithérapeutes ♦ Ergothérapeutes ♦ Professeur de sport APA	♦ Diététiciens(nes) ♦ Infirmier(es) DE ♦ Aides-soignants(es) ♦ Agents de Soins ♦ Brancardiers
♦ Secrétaires médicales et Secrétaires des admissions ♦ Employé(e)s d'accueil et animateurs (trices)	
<u>VACATIONS</u> ♦ Maître-nageur ♦ Podologue ♦ Orthophoniste	♦ Orthopédiste ♦ Auto-école

2.2.1 Votre admission

Elle a été prononcée par la directrice sur proposition du médecin chef, en commission des admissions au vu des éléments médicaux et administratifs transmis par l'hôpital, la clinique ou votre médecin traitant.

A votre arrivée, des pièces administratives indispensables vous ont été demandées, tels :

- les documents médicaux destinés à l'équipe médicale,
- le bulletin de sortie de l'hôpital ou de la clinique,
- la carte Vitale,
- la carte de votre complémentaire
- une pièce d'identité.

Vous avez été accompagné dans votre chambre par un personnel d'accueil ou de soins, et les premières informations sur votre séjour vous ont été données. L'équipe soignante vous a pris en charge, le médecin vous a fait sa première visite...

Vigilance quant à votre identité :

Ne soyez pas étonné(e) qu'à chaque étape de votre prise en charge, on vérifie votre identité pour vous garantir les soins qui vous sont effectivement destinés. Pour cela, à votre admission, vous devez présenter votre document d'identité (carte d'identité, passeport, carte de séjour) et vos documents de couverture sociale (carte vitale, carte de complémentaire, CMU, assurance privée). A votre admission, un bracelet d'identification vous sera proposé pour la durée de votre séjour. En cas de refus, vous voudrez bien remplir un coupon de refus qui sera classé dans votre dossier.

2.2.2 Votre séjour

Afin de vous aider à mieux connaître le cadre dans lequel vous allez vivre les prochaines semaines, l'équipe de direction se propose de vous accueillir, sous la forme d'un dialogue, en salle de télévision – Espace accueil. Réunion prévue chaque vendredi à 16h15.

Le Service accueil transmettra aux nouveaux arrivants une invitation la veille de la réunion.

Votre chambre est votre lieu d'habitation pendant le séjour. C'est aussi un espace privatif. Le personnel est sensibilisé au respect de votre intimité. Vous la maintenez propre, naturellement vous n'y fumez pas et n'y introduisez pas d'alcool.

Elle dispose d'un cabinet de toilette avec douche et WC, d'un boîtier de commande multifonctions (appel malade, téléphone, télévision, volet roulant, éclairage).

Un téléviseur peut être mis à votre disposition.

Deux clés vous ont été remises, l'une pour la porte d'entrée de votre chambre, et l'autre pour l'armoire (leur perte sera facturée).

Fermez à clé la porte de votre chambre lorsque vous la quittez.





Ne conservez ni valeurs ni bijoux dans votre chambre.

La durée de votre séjour est déterminée par le médecin référent de l'établissement qui vous suit.

Votre médecin vous informe de votre état de santé, des examens qui vous sont proposés. Si vous êtes d'accord, il peut recevoir votre famille sur rendez-vous. Vous pouvez accéder directement ou par l'intermédiaire d'un médecin de votre choix aux informations concernant votre santé dans les conditions fixées par la loi du 4 mars 2002.

Médicaments

Il est interdit d'avoir des médicaments personnels dans votre chambre. Seuls ceux prescrits par le médecin de l'établissement sont autorisés.

Consultations Externes

Merci de consulter la note explicative sur les modalités organisationnelles (consulter le livret d'informations pratiques de votre chambre).

Attention ! Au retour de votre consultation externe, n'oubliez pas de remettre au secrétariat médical la convocation pour votre prochain rendez-vous.

Quelques horaires à connaître. Il est impératif de les respecter

- De 13h à 18h45 : accueil des visiteurs.
- 21h : fermeture des portes de l'établissement.
- 22H30 : tous les patients doivent avoir regagné leur chambre.

Vos rendez-vous médicaux et vos soins priment sur toute autre activité.

La plupart sont sur rendez-vous, fixés par les praticiens. Ne les oubliez pas !

Les secrétariats médicaux vous aident dans vos démarches et demandes, tout comme le service infirmier.

Votre famille peut obtenir un rendez-vous auprès du médecin par l'intermédiaire du secrétariat médical.

2.2.3 Votre sortie

Certaines formalités auront été remplies avant votre départ.

Après confirmation de votre sortie par le médecin lors de votre dernière consultation, un rendez-vous au bureau des départs vous permettra d'organiser les démarches administratives relatives à votre départ (heure de départ, moyen de transport).

Transports sanitaires

Si votre état de santé l'exige, le retour à votre domicile pourra être prescrit en ambulance ou en transport assis professionnalisé.

Dans ce cas, une prescription médicale de transport attestant sa nécessité devra vous être remise le jour de votre départ.

Le choix de la société de transport est laissé à votre entière convenance.



Pour les transports à la charge de l'établissement, l'entreprise MARTEAU-SPITZ les assure d'office dans le cadre d'un conventionnement avec l'établissement.

Le jour de votre départ

Vous libèrerez votre chambre au plus tard pour 10 h.

Un rendez-vous avec le service accueil au bureau des départs vous sera proposé pour accomplir les dernières formalités liées à votre sortie : ordonnances, certificats médicaux, paiements divers, bulletins de sortie, remise des clés et du questionnaire de sortie (votre avis nous est précieux afin qu'à l'avenir nous puissions améliorer la qualité de la prise en charge).

N'oubliez pas ! Déposez la clé de votre chambre à l'accueil.

Votre médecin traitant ainsi que le médecin adresseur recevront un compte-rendu d'hospitalisation.

Sur demande, et après avoir libéré votre chambre, nous vous offrons toutefois la possibilité de déjeuner dans l'établissement avant votre départ.

Ce repas vous sera facturé au tarif invité.

Sortie contre avis médical

Un patient peut à tout moment quitter l'établissement après avoir été informé des risques possibles pour son état de santé et après avoir signé une décharge. En cas de refus de signer cette décharge, un document interne attestant de ce refus est rédigé et joint au dossier du patient.

2.2.4 Informations générales

Le secret professionnel

L'ensemble du personnel est tenu au secret médical (article L.1110-4 – loi du 3 mars 2002).

L'assistante sociale intervient auprès de l'ensemble des patients hospitalisés.

Elle permet une prise en charge optimale et complémentaire par son rôle d'écoute, d'accueil, d'information et d'orientation du patient (et de ses proches).

Vous pouvez contacter le service social auprès de l'Accueil ou en composant le 1947 (de votre téléphone de chambre).

L'Assistante Sociale peut vous recevoir les :

- lundi
- mardi
- jeudi
- vendredi

**Le matin
de 9 h 30 à 12 h**

Pour information, possibilité de recevoir les familles sur RDV, en contactant le 02.54.71.19.47

2.2.5 Enquête téléphonique de satisfaction



L'établissement SSR La Menaudière participe activement à une démarche de **mesure de la satisfaction des patients hospitalisés** dans le cadre d'une enquête téléphonique.

Les thèmes abordés pendant l'entretien téléphonique portent sur l'accueil, l'information du patient, la communication avec les professionnels de santé, la commodité de la chambre, la douleur, l'alimentation, etc.

Aucune donnée sur votre santé ne sera demandée.

La participation à cette enquête est facultative. Cette enquête fait l'objet d'une déclaration à la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL). Les réponses que vous apporterez à ce questionnaire resteront strictement anonymes et confidentielles. Les données feront l'objet uniquement de traitement statistique. Vous pourrez donc vous exprimer en toute liberté en répondant sincèrement aux questions vous concernant. Les soignants qui vous ont pris en charge n'auront pas connaissance de vos réponses.

Par ailleurs, conformément à l'article 32 et suivants de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, modifiée le 1er juillet 1994, vous avez un droit d'accès et de rectification pour les données nominatives auprès de l'institut de sondage **GFK ISL Custom Research France, 6 rue du 4 septembre – 92136 Issy les Moulineaux**.

Ce droit d'accès s'exerce dans un délai de 2 mois après le recueil (à l'issue de ce délai, il ne sera plus possible d'identifier un patient) auprès de l'Institut de sondage.

Il est donc possible que vous receviez un courrier d'information vous indiquant les modalités de l'enquête. Suite à ce courrier, vous serez rapidement contacté(e) **par téléphone** par un enquêteur professionnel de l'institut de sondage.

L'entretien dure environ en moyenne 13 minutes pour 36 questions.

Votre participation sera précieuse car elle déterminera la qualité des résultats qui seront portés à votre connaissance par voie d'affichage.

Cependant, si vous ne souhaitez pas participer à cette enquête ni recevoir le courrier vous en décrivant les modalités, nous vous invitons à transmettre votre refus auprès du bureau des admissions de notre établissement.

2.3. Les partenariats

L'établissement est membre :

- du réseau d'Hygiène du Centre
- du réseau Nutrition et Diabète 41
- du réseau Neuro Centre
- du réseau Santé Sport du Centre

L'établissement a signé des conventions de coopération avec :

- le CHRU de Tours
- le Centre Hospitalier de Blois
- le Centre Hospitalier d'Amboise
- le Centre Hospitalier Régional d'Orléans
- le Centre Hospitalier de Bourges
- le Centre cardio-vasculaire Bois Gibert de Ballan Miré
- L'Equipe d'appui départemental des soins palliatifs 41
- L'Institut d'Education Motrice de Valençay
- La Ligue contre le cancer
- La Mutualité Française

Principaux partenaires hospitaliers

Indre et Loire :

CHRU TROUSSEAU
CHRU BRETONNEAU
CH d'AMBOISE
POLE DE SANTE LEONARD DE VINCI

Loir et Cher :

CH de BLOIS
Polyclinique de Blois

2.4. Le personnel

Toute personne qui entre dans votre chambre doit se présenter et expliquer sa fonction, qui peut être médicale ou soignante, administrative ou technique.

Chaque professionnel est identifiable par sa tenue sur laquelle est inscrit son nom et sa fonction ou par un badge.

Repérer les équipes:

Dans l'établissement, plus de 100 personnes travaillent pour vous.

Médecin	⇒	Blouse Blanche	Agent de Soins	⇒	Liseré Rose
Infirmier(e) DE	⇒	Liseré Jaune	Kinésithérapeute, Ergothérapeute	⇒	Tunique blanche à liseré bleu marine
Aide- soignant(e)	⇒	Liseré Vert	Responsable de Soins	⇒	Tunique Blanche



Agents de maintenanc e	⇒	Uniforme gris			
---------------------------	---	---------------	--	--	--



2.5. Le plateau technique

L'Établissement dispose d'un plateau technique complet et performant pour répondre aux prises en charge spécialisées.

- Un plateau technique de 700m² de rééducation à sec :
- Kinésithérapie individuelle et collective,
- Kinésithérapie respiratoire,
- Plate-forme de stabilométrie, locomètre, tables de verticalisation, pressothérapie, thermothérapie, électrothérapie, arthromoteurs, matériels de proprioception, couloirs de marche, « Gait trainer »,
- Salles de réentraînement à l'effort et de renforcement,
- Ergothérapie individuelle et collective,
- Bureaux pour rééducation neuropsychologique et orthophonique,
- Simulateur de logement, auto-école aménagée, étude de positionnement (nappe de pression),
- Balnéothérapie de 70m² dont couloir de marche à hauteur variable, buses de massage et de contre courant.



3. LES TARIFS

➤ Prix de journée:

Les tarifs sont affichés à l'accueil

➤ Prise en charge des frais de séjour :

L'établissement fonctionnant en dotation globale, la majorité des frais de séjour est prise en charge directement par l'Assurance Maladie. Toutefois,

- Couvert à 100% en sécurité sociale, il reste à payer le forfait journalier selon la prise en charge et selon la convention signée avec votre complémentaire.
- Couvert à 80%, le ticket modérateur et le forfait journalier sont à votre charge, sauf convention avec votre complémentaire.
- Selon les cas médicaux, la participation forfaitaire assuré est à votre charge.



- Membre de la MGEN, le tiers payant est automatique avec la section départementale.

Vous pouvez être reçu au service des admissions pour tout renseignement concernant les frais de votre séjour et au secrétariat médical pour la prise en charge des transports sanitaires.

➤ **Chambre particulière :**

La chambre particulière est facturée, même en cas de permission. Les tarifs sont affichés à l'accueil.

Cette dépense peut être prise en charge par votre complémentaire santé. Si vous n'avez pas de complémentaire santé ou si elle ne prend pas en charge la totalité des suppléments, des paiements intermédiaires pourront vous être proposés.

➤ **Autres frais à votre charge :**

Ce sont toutes les dépenses personnelles comme le téléphone, la télévision, internet, la blanchisserie, les journaux, la coiffeuse, l'esthéticienne, le pédicure, les repas invités, les fournitures des ateliers créatifs, les articles de la boutique.

Les suppléments hospitaliers et hôteliers font l'objet d'acomptes réguliers en fonction des montants dus

4. LES SERVICES A VOTRE DISPOSITION

Parce que votre bien-être est au cœur de notre projet...

4.1. Les repas

Quelques horaires à connaître :

Il est impératif de les respecter

Entre 8h et 8h30	petit déjeuner servi en chambre
12h	déjeuner
18h45	dîner

Merci de respecter ces horaires pour maintenir la qualité de service de la restauration.

** Les repas en chambre sont servis 15 minutes plus tôt.*

Nous offrons la possibilité aux familles des patients en nombre limité (sauf les enfants de moins de 7 ans) de prendre leurs repas dans l'établissement tous les jours midi et/ou soir, en salle à manger (possibilité de plateaux en chambre pour les familles de patients alités). Inscription 48 heures à l'avance, en fonction des places disponibles.

Règlement à l'accueil au moment de l'inscription.



Les tarifs sont disponibles auprès de l'accueil et dans le livret d'informations pratiques dans votre chambre.

Merci de rappeler à vos invités de respecter les horaires de repas

4.2. Le courrier

Vous pouvez déposer votre courrier affranchi auprès de l'accueil. Des timbres-poste peuvent y être vendus.

Tous les jours sauf le dimanche, le service de la poste prendra en charge votre courrier à 9h.

Vous pouvez également recevoir du courrier. Il est disponible chaque jour vers 10h à l'accueil (distribué dans la matinée pour les personnes alitées).

L'adresse à communiquer à vos correspondants en indiquant votre nom et votre prénom :

***Etablissement de soins de suite et de réadaptation de La Menaudière-
Groupe MGEN 2, allée de La Menaudière BP 30009 CHISSAY EN
TOURAIN- 41401 MONTRICHARD CEDEX***

ATTENTION :

La réexpédition du courrier n'est pas prise en charge par l'établissement.

4.3. Le linge

L'établissement fournit le linge de toilette (sauf les gants). Il est changé une fois par semaine, plus souvent si besoin, s'adresser au personnel soignant. Chaque semaine, votre linge personnel peut être envoyé en blanchisserie. Cette prestation est payante.

Les tarifs sont indiqués dans le livret d'informations pratiques dans les chambres.

Le règlement se fait en fin de séjour.

4.4. Les moyens multimédia

L'établissement met à votre disposition un multimédia qui comprend la téléphonie, internet et le bouquet TV TNT.

- **Téléphone :** Votre chambre est équipée d'un téléphone avec ligne directe ; son numéro est indiqué sur le document infos-pratiques, que vous trouverez dans votre chambre.

L'ouverture de la ligne vous est proposée. Pour téléphoner à l'extérieur, composez le "0" puis le numéro de votre correspondant.

Le paiement s'effectue en fin de séjour. Un forfait de mise à disposition vous sera facturé avec vos communications.

Un point phone est à votre disposition au rez-de-chaussée dans l'espace accueil.

(Paiement par télécarte en vente à l'accueil).



- **WI-FI** : un accès à internet sans fil est possible. Ce service est payant, se renseigner à l'accueil pour obtenir le code d'accès.
- **Télévision** : Seul le téléviseur de l'établissement est autorisé.
L'accueil répondra à votre demande de mise à disposition. La location vous sera facturée lors de votre sortie. Port obligatoire du casque si gêne pour les voisins.
Un téléviseur grand écran équipé de Canal+ est installé en salle de télévision.
Un ciné-club est proposé le mercredi et dimanche (voir affichage).
- **Vidéo-journal** : Un accès gratuit aux informations de l'établissement est possible par le biais du canal 7, même si vous n'avez pas opté pour la télévision.
- **Borne Internet** : Une borne est à disposition à l'accueil et un accès en chambre est possible. Ce service est payant, se renseigner à l'accueil.

TARIFS

L'ensemble des tarifs des prestations se trouve dans le livret d'informations pratiques que vous trouverez dans votre chambre.

Le paiement de ces prestations est possible **à l'accueil LE JOUR DU DEPART ou selon les horaires d'ouverture DE 9H A 18H**

4.5. Interprètes

La liste des interprètes est disponible auprès de la Direction.

4.6. Dépôts et retraits de valeurs

Vous avez été invité lors de votre admission à effectuer, contre reçu, le dépôt des sommes d'argent et objets de valeur en votre possession.

Sur votre demande, votre dépôt vous sera restitué par

LE SERVICE COMPTABILITE du lundi au vendredi de 9 h à 11 h.

Il est vivement conseillé de déposer dès votre arrivée argent, valeurs, bijoux...

Nous attirons votre attention sur le fait qu'aucun retrait ne sera possible le week-end et jours fériés.

L'établissement décline toute responsabilité pour les objets qui n'auraient pas été confiés à sa garde, en cas de disparition ou de détérioration.

4.7. L'animation socioculturelle



Ne restez ni seul, ni inoccupé : des animatrices vous proposent des activités durant la journée. *Renseignements au bureau des animatrices ou au ☎ 46 22.*

Activités culturelles : La bibliothèque, les ateliers créatifs, les spectacles, le hall d'animation, les sorties, ... tout cela est décrit dans un programme remis le lendemain de votre arrivée.

➤ **Bibliothèque**

Située au rez-de-chaussée, tenue par des bénévoles, elle est ouverte en semaine, selon affichage.

Prêt de livres, de disques compacts (CD) de DVD et livres audio, d'un lecteur de DVD portable, d'un poste de radio et CD et d'une console de jeux. Les personnes alitées peuvent contacter le Service Animation.

➤ **Boutique**

Une boutique, située face à l'Accueil et accessible propose la vente d'objets de nécessité courante. S'adresser aux animatrices.

➤ **Journaux**

Réservez la veille vos revues et journaux à l'accueil.

Ils y seront disponibles le lendemain (distribués pour les personnes alitées).

4.8. Autres services et prestations

➤ **Coiffeur – Pédicure - Esthéticienne**

Prendre rendez-vous à l'Accueil. ☎ 9 *

Coiffeur : tous les jeudis,

Pédicure : le jeudi,

Esthéticienne : tous les mardis.

Les tarifs sont affichés sur la porte du salon de coiffure ainsi que dans le livret pratique (vert ou rouge) dans votre chambre.

➤ **Courses**

Le service Animation peut vous proposer de réaliser vos achats une fois par semaine. Pour cela, contacter les animatrices au 4622.

4.9. Les associations des usagers

Des associations interviennent au sein de l'établissement. Leurs membres peuvent vous rendre visite. Renseignez-vous auprès de l'accueil.

Associations de bénévoles

- L'association **France Parkinson** est une association d'utilité publique regroupant les malades atteints de la maladie de Parkinson. Elle a pour objectifs :

- D'apporter un soutien, informer
- De financer et promouvoir la recherche
- De sensibiliser l'opinion et mobiliser les pouvoirs publics

Elle est représentée par son comité local FP 41.



- L'association **JALMALV** (Jusqu'à La Mort Accompanyer La Vie) agit au plan local et au plan national. Elle a pour objectif :
 - D'accompagner les personnes gravement malades et/ou en fin de vie, leurs proches et ceux qui les soignent
 - D'agir au cœur de la société pour contribuer à faire évoluer le regard de nos concitoyens sur la maladie grave, le grand âge, la mort et le deuil.

La liste des principales associations ainsi que leurs coordonnées est affichée dans l'espace accueil-animation.

5. COMPOSITION DE LA COMMISSION DES USAGERS (CDU)

Une Commission des Usagers est en place au sein de l'établissement de soins de suite et de réadaptation de La Menaudière.

Cette commission veille au respect des droits de la personne hospitalisée et facilite leurs démarches dans ce domaine.

La commission contribue par ses avis et propositions à l'amélioration de la politique d'accueil et de prise en charge des personnes hospitalisées et de leurs proches :

- elle reçoit toutes les informations nécessaires à l'exercice de ses missions.
- elle procède à une appréciation des pratiques fondée sur une analyse de l'origine et des motifs des plaintes et réclamations, des témoignages de satisfaction ainsi que les suites qui leur ont été données.
- elle recense les mesures adoptées au cours de l'année écoulée en ce qui concerne les droits des patients et la qualité de la prise en charge et évalue l'impact de leur mise en œuvre.
- elle formule des recommandations notamment en matière de formation des personnels, destinées à améliorer la prise en charge des patients et de leurs proches et à assurer le respect de leurs droits.

Le rapport annuel de la CDU est transmis à l'Agence Régionale de Santé du Centre et au Conseil Régional de Santé.

Pendant votre séjour, n'hésitez pas à signaler un dysfonctionnement ou un événement indésirable en utilisant

La fiche de signalement et suggestions à votre disposition dans ce livret d'accueil. Une boîte rouge de dépôt est prévue à cet effet à l'accueil. Le cas échéant, vous pouvez adresser une réclamation à la directrice sur papier libre ou demander un rendez-vous. La directrice apportera une réponse à votre réclamation et saisira éventuellement un médiateur.

La médiation a pour but d'aider les parties à prendre ensemble des décisions sur la façon d'aborder un litige. Elle peut éviter un conflit en cas de dialogue difficile. Le médiateur est toujours une personne neutre dans la situation à traiter. Il est formé pour cette mission. Il doit informer le patient sur les voies

de recours. Suite à la médiation, il réalisera un rapport qui sera analysé en CRUQPC. Vous trouverez, ci-dessous, les coordonnées des médiateurs.

Liste des membres de la commission

MEMBRES	NOM et Prénom	FONCTION
Présidente	Anne BERNAUD	Directrice
Médiateurs		
Médiateur Médecin	Isabelle BOUCHEZ-RIPOUTEAU	Médecin Généraliste
Médiateur Médecin suppléant	Imad HADBA	Médecin Rééducateur
Médiateur non Médecin	Magali GERVAIS	Diététicienne
Médiateur non Médecin suppléant	Véronique LANDRE	Directrice-adjointe
Représentants des Usagers		
Union Départementale des Associations Familiales	Thérèse MOUZAY 75 route de Montrichard 41400 PONTLEVOY 02.54.32.50.92 therese-mouzay@orange.fr	Membre Titulaire
	Claudine BROUSSE 7 rue Marie Virginie VASLIN 41 400 BLOIS 02.34.89.00.07	Membre Suppléant
Association « Visite des malades dans les établissements hospitaliers »	Monique LANGLAIS 6 rue du Bout du Pont 41400 FAVEROLLES SUR CHER 02.54.32.26.41 monos41@orange.fr	Membre Titulaire
	Danielle BENOIST 8 route de l'ormeau 41400 SAINT JULIEN DE CHEDON 02.54.32.09.51	Membre Suppléant
Autres Membres		
Représentant Direction	Véronique LANDRE	Directrice Adjointe
Représentant Service Médical	Gérard BOILEAU	Médecin Chef
Représentant Service Soins	Isabelle POITRINAL	Responsable des services de soins
Responsable Qualité	Hugo VAIL	Administratrice titulaire Administrateur suppléant
Administrateur MGEN	Stéphanie ROGER	
Administrateur MGEN	Gabriel SABOTIN	

➤ **Commission d'expression avec les usagers**

Cette commission est mise en place pour permettre aux anciens patients de s'exprimer sur leur vécu dans l'établissement et contribuer ainsi à l'amélioration de la prise en charge. Dans le cadre de la démarche Qualité,



l'employé(e) d'accueil vous proposera de participer à une réunion d'expression des usagers lors de votre départ.

6. PROGRAMME ANNUEL DU COMITE DE LUTTE CONTRE LES INFECTIONS NOSOCOMIALES (CLIN)

« LAVEZ-VOUS LES MAINS »

Si vous êtes atteint d'un problème infectieux, des précautions complémentaires d'hygiène sont mises en place par l'équipe soignante. N'hésitez pas à demander des informations au personnel soignant.

Le CLIN a pour mission de coordonner les actions de prévention et de surveillance des infections nosocomiales, de définir des actions de formation, d'information et d'évaluer les actions en matière d'hygiène et de lutte contre les infections nosocomiales.

L'Equipe Opérationnelle d'Hygiène met en œuvre le programme d'actions défini par le CLIN :

- **Prévention des infections nosocomiales :**
- **Prévention des risques professionnels infectieux:**
- **Bon usage des antibiotiques**
- **Surveillance** des Infections nosocomiales et de leurs signalements, bilan bactériologique, participation à des enquêtes de prévalence, suivi d'indicateurs (ICALIN, ICATB, ICSHA, ICABMR, ...)
- **Formation et information** des professionnels en matière d'Hygiène hospitalière
- **Information des patients**
- **Evaluation** périodique des actions de la lutte contre les infections nosocomiales, évaluations des pratiques professionnelles (audits...)

Nos résultats et un certain nombre d'indicateurs sont en place. Ils sont affichés dans l'espace accueil et vous les trouverez dans les fiches accompagnants ce livret.

7. PROGRAMME ANNUEL DU COMITE DE LUTTE CONTRE LA DOULEUR (CLUD)

La douleur n'est pas une fatalité

Supporter la douleur ne permet pas de mieux résister.

Les douleurs altèrent le confort et la qualité de vie, diminuent votre énergie et retentissent sur votre vie quotidienne.

La souffrance morale augmente les douleurs. Tout le monde ne réagit pas de la même façon à la douleur suivant son expérience personnelle.

Il n'y a pas une, mais des douleurs qui se distinguent par leur origine, leur durée, leur intensité....

La douleur n'existe pas sans raison et il est important de ne pas la laisser s'installer.



On peut la prévenir

La prise en charge de la douleur est une préoccupation quotidienne des équipes soignantes. Après une intervention chirurgicale, pendant un examen douloureux, avant une situation qui peut entraîner une douleur (transport, soins, séance de rééducation, ...), vous êtes prévenu qu'une douleur peut survenir.

On peut la soulager

Nous mettons en œuvre tous les moyens à notre disposition pour la soulager, même si nous ne pouvons pas garantir l'absence totale de douleur. Le médecin et l'équipe soignante sont là pour la prendre en charge.

Le contrat d'engagement « Lutter contre la douleur » est joint à ce livret.

11. PROGRAMME ANNUEL DU COMITE DE LIAISON D'ALIMENTATION ET DE NUTRITION (CLAN)

Le CLAN a pour mission d'améliorer la prise en charge nutritionnelle des patients en coordonnant les actions de tous les professionnels intervenant dans cette activité : médecins, soignants, logistique. Il propose, en outre, des actions visant à mieux évaluer votre état nutritionnel afin de mieux adapter votre régime alimentaire.

12. ÉDUCATION THERAPEUTIQUE

Deux programmes d'éducation thérapeutique validés par l'Agence Régionale de Santé existent dans notre centre. Ils concernent le **diabète** et l'**obésité**.

Il s'agit de rendre acteur le patient face à sa maladie, à travers notamment un bilan individuel à l'entrée et à la sortie, mais aussi par des ateliers pratiques en petits groupes, animés par des professionnels, sur des thèmes tels que la cuisine, les activités physiques, les connaissances sur sa maladie, la gestion des soins, ...

Vous pouvez venir accompagné de votre conjoint.

13. DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Groupe MGEN et l'établissement se sont engagés dans une politique environnementale.

Une commission Développement Durable a été mise en place. Elle est chargée de limiter les impacts sur l'environnement par le tri des déchets, la réduction des consommations énergétiques et d'eau afin de préserver les ressources naturelles.

Cette commission, en lien avec toutes les instances de l'établissement, s'intègre dans la démarche d'amélioration continue de la qualité.

Le Développement Durable ne se limite pas à la préservation de l'environnement. C'est aussi une responsabilité sociale vis-à-vis des salariés, notamment par l'attention portée à la qualité de vie au travail.

C'est un engagement continu de la Direction.

Accompagnez-nous dans notre démarche en vous référant à la charte « Être patient responsable » dans le livret d'informations pratiques se trouvant dans votre chambre.





14. FORMULAIRE DE DESIGNATION DE LA PERSONNE DE CONFIANCE

La désignation d'une personne de confiance est recommandée et doit se faire par écrit.

Un formulaire vous est transmis par courrier avant votre admission ou remis lors de votre admission. Ce document sera conservé dans votre dossier médical.

La désignation de la personne de confiance dure le temps de l'hospitalisation. Elle peut être révocable à tout moment en annulant le formulaire précédemment signé.

La personne de confiance :

Depuis la loi du 4 mars 2002, toute personne majeure peut désigner une personne de confiance dès son entrée (*à l'exception des majeurs sous tutelle complète*).

Il faut bien distinguer la personne de confiance de la personne à prévenir :

Missions de la personne de confiance	Missions de la personne à prévenir :
Vous accompagner et vous aider pour faciliter la réflexion et l'expression de vos souhaits	Sera informée de votre présence dans notre établissement
Assister aux entretiens médicaux	Sera prévenue en cas d'une ré-hospitalisation
Elle est soumise à l'obligation de respecter le secret pour les informations de santé vous concernant. Elle n'a pas accès à votre dossier médical.	Sera informée de données non confidentielles concernant essentiellement votre hébergement
Etre consultée si vous êtes hors d'état d'exprimer votre volonté et ne pouvez plus recevoir l'information, Vous accompagner sur votre demande lors d'une consultation. Elle ne dispose pas d'un droit d'accès direct à votre dossier médical. Cependant, la personne de confiance ne prend pas de décision médicale : elle est consultée mais le médecin peut passer outre cet avis pour prendre la décision qu'il juge la meilleure.	
Qui peut être la personne de confiance ?	Qui sont les personnes à prévenir ?
Une seule personne peut être désignée	Vous pouvez désigner plusieurs personnes à prévenir
Une personne que vous connaissez suffisamment pour placer votre confiance en elle : parent, ami, médecin traitant,....	

Si les rôles de la personne de confiance et de la personne à prévenir sont bien distincts, rien ne vous interdit de désigner la même personne pour ces 2 fonctions.

15. INDICATEURS LIÉS A LA QUALITÉ ET A LA SÉCURITÉ DES SOINS : IQSS

La direction et l'ensemble du personnel porte une attention particulière à la démarche qualité et gestion des risques. Dans un souci de transparence, vous trouverez ci-dessous les résultats de nos principales évaluations menées dans l'établissement.

CERTIFICATION HAS  La certification de la Haute Autorité de Santé (HAS) concerne tous les établissements de santé. Elle est obligatoire et a lieu tous les 4 ans. Menée par des experts-visiteurs qui sont également des professionnels de santé, elle vise à évaluer le niveau de qualité atteint, sur l'ensemble des organisations et des pratiques professionnelles. L'établissement a été certifié au plus haut niveau, c'est-à-dire sans réserve ni recommandation, à deux reprises, en 2009 puis en 2013. La prochaine visite de certification, prévue courant 2017, est organisée de manière inédite par rapport aux précédentes années. Plus d'informations sur les sites : http://www.has-sante.fr et http://www.scopesante.fr																																																									
Résultats du TBIN 2015 (données 2014) Tableau de Bord de la lutte contre les Infections Nosocomiales Les établissements de santé doivent évaluer les actions mises en place dans le cadre d'un suivi national et annuel par le ministère de la Santé. Les résultats présentés ci-dessous concernent des données issues des années 2014 et 2013. <table> <tr> <th>Indicateurs</th><th>Résultat de l'établissement Classe* et score *de A à E</th></tr> <tr> <td>ICSHA.2 (2014) Indicateur de consommation de produits hydro alcooliques</td><td>C 57/100</td></tr> <tr> <td>ICATB.2 (2013) Indicateur composite de bon usage des antibiotiques</td><td>A 84/100</td></tr> <tr> <td>ICA-BMR (2013) Indicateur composite de maîtrise de la diffusion des bactéries multi-résistantes</td><td>A 100/100</td></tr> <tr> <td>ICALIN.2 (2014) Indicateur composite des activités de lutte contre les infections nosocomiales</td><td>A 98/100</td></tr> </table>	Indicateurs	Résultat de l'établissement Classe* et score *de A à E	ICSHA.2 (2014) Indicateur de consommation de produits hydro alcooliques	C 57/100	ICATB.2 (2013) Indicateur composite de bon usage des antibiotiques	A 84/100	ICA-BMR (2013) Indicateur composite de maîtrise de la diffusion des bactéries multi-résistantes	A 100/100	ICALIN.2 (2014) Indicateur composite des activités de lutte contre les infections nosocomiales	A 98/100																																															
Indicateurs	Résultat de l'établissement Classe* et score *de A à E																																																								
ICSHA.2 (2014) Indicateur de consommation de produits hydro alcooliques	C 57/100																																																								
ICATB.2 (2013) Indicateur composite de bon usage des antibiotiques	A 84/100																																																								
ICA-BMR (2013) Indicateur composite de maîtrise de la diffusion des bactéries multi-résistantes	A 100/100																																																								
ICALIN.2 (2014) Indicateur composite des activités de lutte contre les infections nosocomiales	A 98/100																																																								
Analyse des questionnaires de sortie Hospitalisation complète <table> <tr> <td></td><td>2015</td></tr> <tr> <td>Taux de retour :</td><td>60%</td></tr> <tr> <td></td><td>553 réponses</td></tr> <tr> <td>SATISFACTION DU SEJOUR</td><td>99%</td></tr> <tr> <td>ACCUEIL</td><td>79%</td></tr> <tr> <td>PRISE EN CHARGE GLOBALE</td><td>98%</td></tr> <tr> <td>COMMODITE DE LA CHAMBRE</td><td>97%</td></tr> <tr> <td>COMMODITE DE L'ETABLISSEMENT</td><td>99%</td></tr> <tr> <td>RESTAURATION</td><td>97%</td></tr> <tr> <td>ANIMATION ET LOISIRS</td><td>95%</td></tr> <tr> <td>DROITS DU PATIENT</td><td>98%</td></tr> <tr> <td>INFORMATION SORTIE</td><td>98%</td></tr> </table> Suivi du baromètre GFK - Enquête téléphonique année 2015 <table> <tr> <td></td><td>Score 2015</td></tr> <tr> <td></td><td>120 réponses</td></tr> <tr> <td>THEMES</td><td></td></tr> <tr> <td>PRISE EN CHARGE GLOBALE DU PATIENT</td><td>82</td></tr> <tr> <td>INFORMATION DU PATIENT</td><td>75</td></tr> <tr> <td>COMMUNICATION DU PATIENT AVEC LES PROFESSIONNELS DE SANTE</td><td>82</td></tr> <tr> <td>ATTITUDE DES PROFESSIONNELS DE SANTE</td><td>95</td></tr> <tr> <td>COMMODITE DE LA CHAMBRE</td><td>81</td></tr> <tr> <td>RESTAURATION HOSPITALIERE</td><td>74</td></tr> <tr> <td>OPINION GENERALE</td><td>82</td></tr> <tr> <td>RECOMMANDATION</td><td>100</td></tr> </table>		2015	Taux de retour :	60%		553 réponses	SATISFACTION DU SEJOUR	99%	ACCUEIL	79%	PRISE EN CHARGE GLOBALE	98%	COMMODITE DE LA CHAMBRE	97%	COMMODITE DE L'ETABLISSEMENT	99%	RESTAURATION	97%	ANIMATION ET LOISIRS	95%	DROITS DU PATIENT	98%	INFORMATION SORTIE	98%		Score 2015		120 réponses	THEMES		PRISE EN CHARGE GLOBALE DU PATIENT	82	INFORMATION DU PATIENT	75	COMMUNICATION DU PATIENT AVEC LES PROFESSIONNELS DE SANTE	82	ATTITUDE DES PROFESSIONNELS DE SANTE	95	COMMODITE DE LA CHAMBRE	81	RESTAURATION HOSPITALIERE	74	OPINION GENERALE	82	RECOMMANDATION	100	Résultats des IPAQSS Année 2014 (données 2013) Indicateurs pour l'Amélioration de la Qualité et la Sécurité des Soins Les établissements de santé doivent évaluer tous les deux ans la tenue des dossiers de leurs patients sur plusieurs critères dans le cadre d'un suivi national pour la Haute Autorité de Santé. Les résultats présentés ci-dessous concernent des dossiers datant du 1er mai au 31 octobre 2013. <table> <tr> <th>Indicateurs</th><th>Résultat de l'établissement Classe* et score *de A à C, par rapport à l'objectif national de 80%</th></tr> <tr> <td>Tenue du dossier patient Evalue la qualité du dossier du patient hospitalisé</td><td>A 87/100</td></tr> <tr> <td>Délai d'envoi du courrier de fin d'hospitalisation Evalue la qualité du courrier de fin d'hospitalisation et son délai d'envoi</td><td>C 59/100</td></tr> <tr> <td>Traçabilité de l'évaluation de la douleur Evalue la qualité du courrier de fin d'hospitalisation et son délai d'envoi</td><td>A 100/100</td></tr> <tr> <td>Dépistage des troubles nutritionnel Evalue le suivi du poids</td><td>A 99/100</td></tr> </table>	Indicateurs	Résultat de l'établissement Classe* et score *de A à C, par rapport à l'objectif national de 80%	Tenue du dossier patient Evalue la qualité du dossier du patient hospitalisé	A 87/100	Délai d'envoi du courrier de fin d'hospitalisation Evalue la qualité du courrier de fin d'hospitalisation et son délai d'envoi	C 59/100	Traçabilité de l'évaluation de la douleur Evalue la qualité du courrier de fin d'hospitalisation et son délai d'envoi	A 100/100	Dépistage des troubles nutritionnel Evalue le suivi du poids	A 99/100
	2015																																																								
Taux de retour :	60%																																																								
	553 réponses																																																								
SATISFACTION DU SEJOUR	99%																																																								
ACCUEIL	79%																																																								
PRISE EN CHARGE GLOBALE	98%																																																								
COMMODITE DE LA CHAMBRE	97%																																																								
COMMODITE DE L'ETABLISSEMENT	99%																																																								
RESTAURATION	97%																																																								
ANIMATION ET LOISIRS	95%																																																								
DROITS DU PATIENT	98%																																																								
INFORMATION SORTIE	98%																																																								
	Score 2015																																																								
	120 réponses																																																								
THEMES																																																									
PRISE EN CHARGE GLOBALE DU PATIENT	82																																																								
INFORMATION DU PATIENT	75																																																								
COMMUNICATION DU PATIENT AVEC LES PROFESSIONNELS DE SANTE	82																																																								
ATTITUDE DES PROFESSIONNELS DE SANTE	95																																																								
COMMODITE DE LA CHAMBRE	81																																																								
RESTAURATION HOSPITALIERE	74																																																								
OPINION GENERALE	82																																																								
RECOMMANDATION	100																																																								
Indicateurs	Résultat de l'établissement Classe* et score *de A à C, par rapport à l'objectif national de 80%																																																								
Tenue du dossier patient Evalue la qualité du dossier du patient hospitalisé	A 87/100																																																								
Délai d'envoi du courrier de fin d'hospitalisation Evalue la qualité du courrier de fin d'hospitalisation et son délai d'envoi	C 59/100																																																								
Traçabilité de l'évaluation de la douleur Evalue la qualité du courrier de fin d'hospitalisation et son délai d'envoi	A 100/100																																																								
Dépistage des troubles nutritionnel Evalue le suivi du poids	A 99/100																																																								

Patient

spécialisée

Prévention

Qualité des

mgen

16. QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION GLOBALE

L'évaluation de votre satisfaction

Dans un souci permanent d'amélioration de la qualité de nos prestations et afin de répondre au mieux à vos attentes, nous vous invitons à répondre au questionnaire et à le redonner lors de votre départ (cf. pièce jointe).

17. INFORMATIONS PRATIQUES



Accompagnants

L'établissement héberge des accompagnants dans certaines situations bien définies (voir responsables de soins). Une liste d'hôtels est à votre disposition (à demander au service Accueil).



Accueil 9*.

C'est aussi le standard.

Une employée d'accueil vous apporte une réponse, et au besoin enregistre votre demande afin de la transmettre au service concerné.



Accueil Téléphonique

De 8 h 30 à 21 h.

Après 21 h, en cas d'urgence, un service téléphonique est assuré.

Ces horaires peuvent évoluer en cours d'année.



Boisson

Des distributeurs (payants) de boissons chaudes ou froides sont installés :

- au rez-de-chaussée,
- au 2ème étage.

Soyez éco-citoyens, et faites le tri de vos déchets.



Borne carte Vitale

Une borne de mise à jour de carte Vitale est à disposition à l'accueil.



Circulation et Parking

La vitesse est limitée à 20Km/h sur les voies d'accès à l'établissement. Nous souhaitons que chacun respecte le site, la signalisation, et utilise les emplacements prévus.



Dépannage

Signalez tous vos problèmes techniques en téléphonant à l'accueil :

☎ 9 , ou au personnel soignant.

Patient

e spécialisée

Prévention

Qualité des

mgen*



Patient

e spécialisée

Prévention

Qualité des

mgen[★]



Enfants

Compte tenu des risques infectieux pour tous, l'accès des enfants aux étages n'est pas recommandé. Ils sont sous la responsabilité des parents. **Un « coin enfants » leur est réservé à côté du restaurant.**



Incendie et consignes de sécurité

Des détecteurs d'incendie sont disposés dans tout l'établissement et peuvent déclencher l'alarme. Dans ce cas, restez dans vos chambres, porte et fenêtre fermées, et attendez calmement. Si vous voulez signaler un évènement, appelez le 9 (STANDARD).

Respectez les consignes détaillées dans le livret «Infos-pratiques» de votre chambre. Les portes d'accès sont fermées la nuit pour des raisons de sécurité.



Matériel

Nous souhaitons que chacun respecte le matériel, ainsi que l'état de propreté de l'établissement sur lequel nous veillons soigneusement.

Toute dégradation entraînera, pour le moins, la facturation conséquente. Sachez que certains équipements (fauteuil roulant, cannes, podomètre...) font l'objet d'un contrat de prêt.



Pourboires

Le personnel n'a pas le droit de recevoir individuellement pourboires et autres gratifications. Toutefois, si vous voulez manifester votre satisfaction par un versement libre et facultatif, une boîte existe à cet effet à l'accueil.



Parc

Vous pouvez vous promener dans le parc muni d'un plan disponible à l'accueil. Compte tenu de votre état de santé, ne présumez pas de vos forces ! Il est plus prudent de partir à plusieurs.

Si vous êtes patients et observateurs, vous pourrez peut-être apercevoir chevreuils, lapins, lièvres, faisans, canards, écureuils ...

Cependant, attention aux vipères !

Plusieurs panneaux présentent, sur un petit parcours botanique, quelques-uns des arbres de notre forêt.

De nombreuses poubelles sont à votre disposition.

Pour garantir votre sécurité, les accès au parc peuvent être momentanément fermés par des barrières. Respectez les consignes.

Avant de sortir dans le parc, veillez à prévenir l'accueil.



Permissions de sortie

Aucune sortie hors de l'enceinte de l'établissement n'est autorisée sans permission



Des permissions de sorties peuvent être accordées par la Directrice après avis et accord du médecin :

- En journée
- Pour 36h avec un seul découché dans un but thérapeutique.

Toute demande est à faire auprès des infirmières du service **au moins 72h à l'avance.**

A noter : les permissions ne sont pas accordées pour les séjours en réadaptation nutritionnelle. En effet, dans ce cadre, l'éloignement de la cellule familiale et la prise de tous les repas dans l'établissement fait partie du projet thérapeutique contractualisé.



Salle de bains

Si vous estimez que l'eau ne s'écoule pas suffisamment rapidement, demandez une raclette aux agents qui entretiennent la chambre.

Voiture



Votre véhicule personnel doit être garé sur le parking visiteurs sous votre responsabilité.

Il est strictement interdit de conduire un véhicule lors de l'hospitalisation.

En aucun cas, l'établissement ne saurait être tenu pour responsable des dégâts occasionnés par un tiers.

